

## Première partie

### 1. CONSIDERATIONS GENERALES

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2001.

Ce rapport comprend quatre chapitres principaux.

Le premier chapitre présente les résultats de l'exercice ainsi qu'un certain nombre d'explications financières permettant, notamment, de comparer dans quelle mesure le budget voté par le Conseil municipal présente des écarts par rapport au budget 2001 et d'en expliquer les causes.

Dans le deuxième, chaque membre du Conseil administratif présente le rapport de gestion de son département sur l'exercice écoulé.

Le troisième chapitre mentionne les principaux écarts observés entre le budget et les comptes ainsi que la liste des dépassements de crédits.

Enfin, le quatrième comprend les projets d'arrêtés en vue de l'approbation, par le Conseil municipal, des comptes de l'exercice 2001.

#### 1.1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2001

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève, pour l'exercice 2001, présente un excédent de revenus de 59,2 millions de francs, soit

**une amélioration de 53,8 millions de francs**

par rapport au budget voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2000.

Le Conseil administratif prend acte de ce résultat avec une grande satisfaction.

Comme le démontre le tableau ci-après, les revenus de l'exercice écoulé sont supérieurs de 67,1 millions de francs (ou 7,5 %) aux estimations portées dans le budget 2001.

Ils sont supérieurs de 101,8 millions de francs par rapport aux comptes 2000, ou 11,9 %.

Les charges de fonctionnement courantes ont été de 13,4 millions de francs plus élevées que celles budgétisées. Elles ont progressé de 73,3 millions de francs par rapport aux comptes 2000, ou 10,4 %.

Si l'on fait abstraction des pertes sur débiteurs qui présentent un dépassement de 22,0 millions de francs par rapport au budget, la réalité des charges maîtrisables par les services est un écart favorable de 8,6 millions de francs.

Le Conseil administratif est par conséquent satisfait de constater que dans l'ensemble les charges de fonctionnement courantes sont maîtrisées. Il remercie les cadres, les collaborateurs et collaboratrices pour leurs efforts.

## Tableau résumé du compte de fonctionnement 2001 comparé au budget

	<i>(en millions de francs)</i>					
	<b>Comptes 2000</b>	<b>Comptes 2001</b>	<b>Budget 2001</b>	<b>Ecarts (comptes 2001 budget 2001)</b>	<b>%</b>	<b>% sur cptes 2000</b>
<b><u>REVENUS</u></b>						
Revenus globaux	858,3 =====	960,2 =====	893,1 =====	+ 67,1 =====	+ 7,5 =====	+ 11,9 =====
<b><u>CHARGES</u></b>						
Charges courantes	710,2	783,5	770,1	+ 13,4	+ 1,7	+ 10,4
Amortissements ordin.	60,5	60,5	60,6	- 0,1	- 0,2	- 0,5
Amortissements compl.		57,0	57,0			n.s.
Charges globales	<u>770,7</u> =====	<u>901,0</u> =====	<u>887,7</u> =====	<u>+ 13,3</u> =====	<u>+ 1,5</u> =====	<u>+ 16,9</u> =====

Les conséquences financières découlant de ces résultats sont les suivantes :

- l'excédent de revenus s'élève à 59,2 millions de francs alors qu'il était prévu un excédent de revenus de 5,4 millions de francs;
- il en résulte ainsi un autofinancement de 176,4 millions de francs.

Elles feront l'objet d'une analyse politique au chapitre 1.7.

### 1.2. Analyse des principaux écarts

#### Analyse des revenus (sans les imputations internes)

**+ 67,1 millions (+7,5%)**

#### Chapitre 40: Impôts (+ 63,0 mios; + 9,1 %)

Les impôts produits en 2001 sont de 9,1 % supérieurs au budget, soit une amélioration de 63,0 mios de francs par rapport aux prévisions. L'amélioration par rapport aux comptes 2000 est de 94,2 mios de francs, soit une progression de + 14,2 %.

Tant les personnes physiques (+ 8,9 mios ; + 1,9 %), que les personnes morales (+ 36,2 mios ; + 26,6 %) et la Taxe professionnelle communale (+ 14,3 mios ; + 18,3 %) concourent à cet excellent résultat.

Le chapitre 1.3. ci-après intitulé « Evolution de la fiscalité » commente de manière détaillée le rendement des divers impôts.

#### Chapitre 42 : Revenus des biens (+ 0,3 mio ; + 0,3 %)

Le chapitre 42 enregistre une légère augmentation de 0,3 million de francs (+ 0,2%) par rapport aux prévisions budgétaires et sa progression en comparaison comptes à comptes se poursuit par rapport à l'année 2000 (+ 3,8 mios ; + 3,1%). Cette hausse est la résultante de divers facteurs dont les principaux sont résumés ci-dessous.

Tout d'abord, un maintien des positions de trésorerie à un niveau plus élevé que prévu a permis d'effectuer des placements plus importants et de dégager 1,7 million de francs de plus que l'estimation prudente inscrite au budget. Par rapport aux comptes 2000, c'est 0,5 million de francs supplémentaire qui a été dégagé. Les intérêts intercalaires ont également conduit à une hausse de 0,4 million de francs de ce poste par rapport au budget.

En revanche, une baisse de 2,8 millions de francs (- 57,1%) est à déplorer en raison des difficultés rencontrées par la Banque cantonale de Genève qui n'a pas distribué de dividende en 2001.

Cette diminution de revenus est heureusement contrebalancée par le résultat positif enregistré par l'Hôtel Métropole qui a renfloué les caisses de la Ville à hauteur de 2,4 mios.

Un manque de 0,7 million de francs (- 0,9 %) par rapport aux prévisions budgétaires sur le groupe "Immeubles du patrimoine financier" est également enregistré. Il résulte d'une estimation un peu ambitieuse lors du processus d'ajustement des états locatifs du patrimoine financier. Il convient cependant de noter qu'en termes réels, soit par rapport aux comptes 2000, la progression de ce groupe est de 2,2 millions de francs (+ 2,8%).

Les efforts de transparence entrepris par la Ville de Genève pour faire apparaître les subventions en nature accordées aux tiers a permis l'enregistrement comptable de revenus supplémentaires de 1,2 million de francs (+ 3,4%) sur le groupe "Immeubles du patrimoine administratif".

Enfin, des créances, principalement fiscales, d'ores et déjà amorties ont pu être récupérées pour un montant de 0,2 million de francs (groupe 429).

#### Chapitre 43 : Revenus divers (+ 0,0 mio ; + 0,0 %)

Ce chapitre atteint à Fr. 33'000.- près le budget fixé à 44,8 millions de francs. Par rapport aux comptes 2000, on observe une progression de 2,6 millions de francs (+ 6,2%). Celle-ci s'explique notamment par une hausse des remboursements, par les assurances, du salaire du personnel municipal empêché de travailler pour raison d'accident, par une refacturation à des tiers de frais de téléphone et par l'accroissement important du montant des amendes d'ordre encaissées par la Ville (+ 1,4 mio par rapport aux comptes 2000 (+ 28%)).

En contrepartie, une diminution de revenus est causée par la réduction du montant du rabais accordé à la Ville par les SIG, selon les termes de l'accord conclu avec ce partenaire.

#### Chapitre 44 : Parts et contributions (+ 1,3 mio ; + 72,1 % )

Ce chapitre enregistre une augmentation substantielle par rapport au budget de 1,3 million de francs qui résulte d'une augmentation importante de la rubrique des impôts spéciaux. Par rapport aux comptes 2000, la hausse atteint même 1,5 million de francs.

#### Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques (+ 1,4 mio ; + 5,8 %)

Ce chapitre enregistre une hausse par rapport au budget de 1,4 million de francs, due essentiellement au dédommagement versé par le canton en faveur des chômeurs employés par la Ville de Genève (0,2 mio, montant qui n'est jamais budgétisé par la Ville de Genève) et, d'autre part, au dédommagement du canton pour les travaux effectués sur le territoire genevois par la Ville de Genève (+ 0,9 mio de francs).

Des dédommagements sont également versés par les communes. Ceux-ci participent à hauteur de 0,2 million de francs à la hausse enregistrée sur ce chapitre.

Il convient enfin de noter un accroissement de ce chapitre de 1 million de francs sur une année dans la comparaison comptes à comptes.

#### Chapitre 46 : Subventions reçues (+ 1,0 mio ; + 37,4 %)

Les subventions acquises en 2001 se révèlent supérieures au budget de plus de 1 million de francs. Les subventions versées par le canton pour l'exploitation des centres sociaux (+ 0,3 mio) et les donations (+ 0,5 mio), dans le domaine culturel principalement, expliquent la plus grande partie de cet écart. Il convient de noter encore que les dons, de par leur nature difficilement prévisible et selon le principe de prudence, ne sont pas budgétisés.

Enfin, il est à relever que la comparaison aux comptes 2000 laisse apparaître une diminution de plus de un million de francs. Celle-ci s'explique entre autres par une diminution des dons (- 0,8 mio) et des legs (- 1,0 mio), partiellement compensée par une participation de un million de francs du Fonds d'équipement communal.

#### Chapitre 47 : Subventions à redistribuer

Les subventions à redistribuer s'élèvent à Fr. 3'419,40 pour 2001. Elles trouvent leur contrepartie au chapitre 37 et sont par conséquent neutres au niveau de leur influence sur les comptes de la Ville de Genève.

#### Chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux

Les prélèvements sur les financements spéciaux en 2001 se montent à Fr. 10'698.54. Ces prélèvements ont permis d'éponger des excédents de charges dans les comptes de fonctionnement 2001 pour l'achat de livres et de brochures (Dîme du livre).

#### Chapitre 49 : Imputations internes (+ 13,6 mios ; + 15,7 %)

Les imputations internes s'élèvent à 100,1 millions de francs en 2001, contre 84,4 millions en 2000. Cet accroissement traduit la volonté affichée depuis plusieurs années par la Ville de Genève de se diriger vers une gestion transparente en identifiant et en comptabilisant les prestations interservices.

Actuellement, les prestations de type « Imputations internes » concernent en grande majorité les intérêts de la dette répartis en fonction des investissements demandés par les services bénéficiaires. Sont également prises en compte les prestations de type « loyer immobilier ». La réflexion visant à préciser encore ces types de prestations internes à l'administration se poursuit.

La contrepartie de ce chapitre se trouve dans le chapitre 39.

## **Analyse des charges (sans les amortissements et les imputations internes)**

**+ 13,4 millions (+ 1,7 %)**

### Chapitre 30 : Charges de personnel (- 3,2 mio ; - 1,0 %)

Les charges de personnel sont inférieures de 3,2 millions de francs au montant budgétisé. En revanche, la comparaison comptes à comptes laisse apparaître une progression de la masse salariale de 21,6 millions de francs (+ 7,3 %) qui reste très importante, ceci en raison notamment de la reprise des mécanismes salariaux qui ont été gelés durant les exercices 1998 à 2000.

Le groupe 301 « Traitements du personnel » participe à hauteur de 0,9 million de francs à cette différence. A noter une répartition des salaires qui s'est éloignée des prévisions budgétaires puisque le salaire des fonctionnaires accuse un écart favorable de 7,9 millions de francs (- 4%) qui est compensé par des accroissements des comptes salaires du personnel temporaire et de chômeurs (respectivement + 6,3 mios (+ 61,2%) et + 1,1 mio (+ 111,0 %)).

En revanche, malgré un ajustement budgétaire à la baisse en 2001, une diminution de la rubrique "Traitement divers personnel mobilité" est à nouveau enregistrée (- 0,2 mio ; - 31,6%). En 2001, par rapport aux comptes 2000, cette rubrique a cependant été plus sollicitée (+ 0,3 mio) en dépit de possibilités d'accueil toujours restreintes dans les services suite à la titularisation de nombreux employés temporaires de longue durée.

La majeure partie de la différence provient cependant d'une budgétisation trop importante du groupe 304 "Caisse de pension et de prévoyance", puisque les comptes sont inférieurs de 2,7 mios (- 7,5%) au budget 2001, mais néanmoins supérieurs de 6,7 mios (+ 25,4%) aux charges enregistrées lors de l'exercice 2000. Ce fort accroissement des sommes versées par la Ville à la CAP résulte de la réintroduction des mécanismes salariaux suite aux trois années de blocage.

Enfin, le groupe 309 accuse une limitation des charges effectives par rapport au budget de 0,9 million de francs (- 26,4%) principalement en raison d'une dépense inférieure en terme de formation, l'objectif ambitieux souhaité en ajoutant un million de francs au budget n'ayant pas pu être suivi d'effets, les frais effectifs restant au niveau de ceux enregistrés aux comptes 2000.

A l'inverse, les prestations aux pensionnés ont explosé, dépassant de 1,5 million de francs le budget prévu (+ 20,8%). Cet écart important résulte d'un oubli de budgétisation. De même, les dépenses représentant la participation de l'employeur aux assurances sociales ont été sous-évaluées de 0,8 million de francs (+ 3,9%).

### Chapitre 31 : Biens, services et marchandises (- 1,4 mio ; - 0,9 %)

Ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires. Il convient cependant de rappeler qu'après plusieurs années de restrictions, le budget 2001 avait été fortement augmenté par rapport aux comptes 2000. Sur cette base de comparaison, ce chapitre enregistre une hausse des charges de 20,3 millions de francs (+ 16,1%).

En termes prévisionnels, c'est en grande partie la différence enregistrée sur le groupe 312 qui explique l'écart par rapport au budget. Cette diminution est en partie l'expression des efforts entrepris par la Ville de Genève, à savoir une baisse sensible de la consommation d'eau et d'électricité ainsi que le coût du mazout. Ces fluides voient leur charge financière diminuer, même dans la comparaison comptes à comptes.

Voici un aperçu des principaux écarts :

• 310 " Fournitures de bureau "	(- 0,4 mio ; - 3,4 %)
• 311 " Mobilier, machines "	(+ 0,8 mio ; + 17,4 %)
• 312 "Eau, énergie, combustibles"	(- 2,1 mio ; - 10,4 %)
• 313 " Achats de fournitures et autres marchandises "	(+ 0,8 mio ; + 6,3 %)
• 314 "Entretien des immeubles par des tiers"	(+ 0,7 mio ; +1,4 %)
• 318 " Honoraires et prestations de service "	(+ 0,6 mio ; + 1,8 %)

Sur la base des comptes cependant, la majorité des groupes a enregistré une hausse des charges durant l'exercice 2001, principalement le groupe 314 qui avait été fortement contenu ces dernières années, entraînant de nouveaux besoins au niveau de l'entretien des bâtiments. L'évolution des principaux groupes se présente ainsi :

• 310 " Fournitures de bureau "	(+ 0,6 mio ; + 6,3 %)
• 311 " Mobilier, machines "	(+ 0,0 mio ; + 0,0 %)
• 312 "Eau, énergie, combustibles"	(- 0,8 mio ; - 4,3 %)
• 313 " Achats de fournitures et autres marchandises "	(+ 2,2 mio ; + 18,8 %)
• 314 "Entretien des immeubles par des tiers"	(+ 14,7 mio ; + 39,4 %)
• 318 " Honoraires et prestations de service "	(+ 3,7 mio ; + 13,0 %)

Un écart budgétaire important (- 0,4 mio ; - 6,3 %) a été réalisé sur le groupe 315 "Entretien d'objets mobiliers par des tiers". Ce budget avait été fortement augmenté au budget 2001 par rapport aux comptes 2000 (lesquels ont été connus, faut-il le rappeler, après le vote du budget).

Le groupe 316, qui regroupe notamment les locations de locaux pour les besoins de l'administration, est bien suivi au niveau budgétaire (charges conformes au budget) mais poursuit sa progression en terme réel entre les exercices 2000 et 2001 (+ 0,5 mio ; + 7,4%).

Enfin, il est intéressant de relever la maîtrise des coûts liés aux frais de déplacement et aux indemnités du personnel et des autorités (groupe 317) qui enregistrent une diminution de 0,1 million de francs par rapport aux comptes 2000 (- 5,8 %) et qui sont restés en deçà des prévisions budgétaires à hauteur de 0,4 million de francs (- 22,3 %). notons toutefois que 0,1 million de francs avait été prévu au budget 2001 afin d'encourager les employés de l'administration à emprunter les transports publics. Cette rubrique n'a pas été utilisée en 2001 et a été reconduite au budget 2002 dans le cadre du "bouquet transports".

### Chapitre 32 : Intérêts passifs (- 4,3 mios ; - 5,1 %)

Ce chapitre procure une satisfaction légitime puisqu'une forte baisse des charges financières de la Ville de Genève est à enregistrer pour cet exercice 2001.

Cette excellente année 2001 s'illustre encore plus distinctement dans la comparaison comptes à comptes où une diminution réelle de 8,3 millions de francs (- 9,4 %) apparaît.

Il s'agit d'un premier signe tangible de la politique voulue par la Ville de Genève de contenir sa dette, celle-ci ayant diminué de 30 millions de francs durant l'exercice écoulé.

Ce résultat traduit aussi l'usage des nouveaux instruments financiers de protection afin de gérer de manière plus dynamique et flexible le portefeuille de la dette. Cette stratégie a déjà permis une diminution du taux moyen de la dette, aidée en cela par la baisse importante des taux d'intérêts au cours de la dernière décennie, et incite à des actions plus rapides sur les marchés des capitaux, permettant de profiter de certaines opportunités pour réaliser des opérations profitables et protectrices. Un usage plus régulier des instruments financiers dérivés (options et futures) permet également une optimisation de cette gestion.

A ce jour, le taux moyen des emprunts (tous frais d'emprunts compris) de la Ville de Genève est de 4,49 %, en baisse de 0,34% par rapport à 2000. L'objectif à long terme serait d'obtenir un taux de 4,2 %, révisé à la baisse depuis l'an passé, l'objectif initial de 4,5 % ayant été réalisé au terme de l'exercice 2000.

#### Chapitre 33 : Pertes sur débiteurs (+ 22 mios ; + 105,4 %)

Tout comme lors de l'exercice 2000, les pertes sur débiteurs subissent une forte hausse et dépassent le budget initialement prévu de 22 millions de francs de francs, soit une progression de plus de 105 %. La comparaison comptes à comptes révèle également un quasi doublement du montant de ce groupe (+ 21,3 mios ; + 98,8 %).

Pour 2001, les pertes sur débiteurs ont été comptabilisées à hauteur de 3 % de la production fiscale, soit 19,2 millions de francs. Les pertes effectives relatives aux centimes additionnels ont été de 9,8 millions de francs et ont été comptabilisées sur la rubrique "pertes sur débiteurs", alors que le solde a été porté en augmentation de la provision pour débiteurs douteux (rubrique 33404). Sur cette rubrique, un montant de 10,9 millions de francs a également été comptabilisé. Il s'agit de pertes sur créances irrécouvrables qui ont été identifiées par l'administration fiscale cantonale et que la Ville devait par conséquent provisionner.

Il convient encore de noter que ces provisions répondent à une directive du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie qui invite les communes à provisionner à hauteur de 30 % le reliquat de ses débiteurs. Celui-ci étant, pour la Ville de Genève, de 199,9 millions de francs, la provision actuelle de 41,6 millions de francs se révèle encore insuffisante.

Enfin, comme déjà indiqué ci-dessus, la dévaluation des actions de la Banque cantonale de Genève de 218,75 francs l'action à 153 francs a engendré un écart négatif entre les comptes 2000 et 2001 de 7,1 millions de francs.

#### Chapitre 34 : Contributions à d'autres collectivités (+ 0,7 mio ; + 5,4 %)

Depuis plusieurs années, la rétrocession de l'impôt à la source aux communes frontalières s'élevait à environ 12 millions de francs. Malgré une dotation budgétaire plus importante en 2001, afin de tenir compte de la reprise économique et de la hausse de l'impôt à la source, la rétrocession s'est révélée plus importante que prévu à hauteur de 0,7 million de francs, écart qui a également été enregistré par rapport aux comptes 2000.

#### Chapitre 35 : Dédommagement à des collectivités publiques (-0,9 mio ; -1,8 %)

La diminution enregistrée sur ce chapitre est essentiellement due à des charges inférieures aux montants budgétisés pour l'activité de levée des résidus (- 1,1 mio ; - 7%) et sur la rubrique "Frais de perception impôts" (-0,2 mio ; -1,2%).

En comparaison comptes à comptes en revanche, une progression de 4,8 millions de francs (+11%) est constatée. Tous les groupes voient leurs charges augmenter. Ce phénomène avait été pris en compte lors de l'élaboration budgétaire qui avait conduit à un fort accroissement des montants prévus sur ce chapitre, notamment en raison de la hausse des rentrées fiscales qui engendre inévitablement une hausse des frais de perception.

### Chapitre 36 : Transferts à des tiers : subventions et allocations (+ 0,5 mio ; + 0,3 %)

Malgré une augmentation substantielle du budget en 2001, le chapitre des subventions enregistre un dépassement des prévisions de + 0,5 million de francs, soit + 0,4 %.

La hausse sur ce chapitre est très importante en comparaison annuelle puisque 13 millions de francs (+ 10,5 %) supplémentaires ont été dépensés en 2001 par rapport à l'exercice précédent. Par rapport aux comptes 1999, soit sur deux ans, c'est plus de 20 millions de francs de charges supplémentaires qui sont comptabilisées sur ce chapitre.

Le détail et la ventilation par groupe de subventions est la suivante :

<i><b>Désignation du groupe et de la catégorie du bénéficiaire</b></i>	<i><b>Ecart en mios budget /comptes</b></i>	<i><b>Ecart en % budget / comptes</b></i>	<i><b>Ecart en mios C2000/C2001</b></i>	<i><b>Ecart en % C2000/C2001</b></i>
361- Canton	+ 0,6	+ 66,7	+ 0,8	+ 114
363- Propres établissements	+ 0,0	+ 0,1	+ 0,4	+ 8,6
364- Soc. d'économ. mixtes	-0,5	- 22,1	+ 0,7	+ 26,2
365- Institutions privées	- 0,2	- 0,2	+ 10,6	+ 11,6
366- Personnes physiques	+ 0,3	+ 1,3	+ 1,5	+ 6,5
367- Etranger	+ 0,3	+ 17,2	+ 0,5	+ 28,3
<b>TOTAUX</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 13,0</b>	<b>+ 10,5</b>

Les deux groupes ayant le poids le plus important dans ce chapitre, les institutions privées (gr.365) et les personnes physiques (gr.366) sont à l'origine de cet accroissement important, en termes réels. En termes relatifs, la comparaison comptes à comptes fait apparaître des hausses très importantes pour d'autres groupes. A noter cependant que l'augmentation constatée sur le groupe 365 est supérieure à la moyenne constatée pour l'ensemble du chapitre (11,6 % contre 10,5 %).

### Chapitre 37 : Subventions redistribuées

Les subventions à redistribuer s'élèvent à Fr. 3'419,40 pour 2001. Elles trouvent leur contrepartie au chapitre 47 et sont par conséquent neutres au niveau de leur influence sur les comptes de la Ville de Genève.

### Chapitre 38 : Attributions aux financements spéciaux

Les attributions aux financements spéciaux pour 2001 se montent à Fr. 32'332,03. Pour l'essentiel, elles concernent la Bibliothèque publique et universitaire (Dîme du livre) et le Service des sports (Réserve du Sport toto).

### Chapitre 39 : Imputations internes (+ 13,6 mios ; + 15,7 %)

Les imputations internes s'élèvent à 100,1 millions de francs en 2001, contre 84,4 millions en 2000. Cet accroissement traduit la volonté affichée depuis plusieurs années par la Ville de Genève de se diriger vers une gestion transparente en identifiant et en comptabilisant les prestations inter-services.

Actuellement, les prestations de type « Imputations internes » concernent en grande majorité les intérêts de la dette répartis en fonction des investissements demandés par les services bénéficiaires. Sont également prises en compte les prestations de type « loyer immobilier ». La réflexion visant à préciser encore ces types de prestations internes à l'administration se poursuit.

La contrepartie de ce chapitre se trouve dans le chapitre 49.

Chapitre 33 : Amortissements ordinaires (- 0,1 mio ; - 0,1 %)

Les prévisions budgétaires sur les amortissements ordinaires du patrimoine administratif ont été respectées. Ces amortissements sont stables également par rapport aux comptes 2000.

Chapitre 33 : Amortissements extraordinaires

Des amortissements complémentaires du patrimoine administratif pour un montant de 57 millions de francs ont été passés aux comptes 2001, conformément au budget voté.

**Analyse de l'autofinancement**

**176,7 millions de francs  
(279,1 % des investissements nets)**

En 2001, l'autofinancement de la Ville de Genève s'élève à 176,7 millions de francs et représente 279,1 % des investissements nets.

**1.3. Evolution de la fiscalité**

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y.c. la taxe professionnelle) ont constitué, en 2001, 78,9 % du total des revenus, contre 77,8 % prévus au budget et 77,3 % aux comptes 2000.

Le tableau synoptique publié ci-après permet de comparer les chiffres réalisés avec ceux du budget. Rappelons dans ce cadre que toutes les prévisions relatives aux centimes additionnels ont été proposées par le Département cantonal des finances.

**Variations enregistrées entre le budget et les comptes 2001  
(en millions de francs)**

	Comptes 2000	Comptes 2001	Budget 2001	Différence		
				(comptes 2001 - budget 2001)		sur cptes 2000
				montant	%	%
<b><u>REVENUS</u></b>						
Personnes physiques	434,8	485,2	476,3	+ 8,9	+ 1,9	+ 11,6
Personnes morales	131,6	166,6	130,4	+ 36,2	+ 27,8	+ 26,6
Impôts sur les chiens	0,2	0,2	0,2	-	-	-
Fonds péréquation personnes morales	10,8	13,2	9,6	+ 3,6	37,5	+ 22,2
<b>Sous-total I</b>	<b>577,4</b>	<b>665,2</b>	<b>616,5</b>	<b>+ 48,7</b>	<b>+ 7,9</b>	<b>+ 15,2</b>
Taxe professionnelle	85,9	92,3	78,0	+ 14,3	+ 18,3	+ 7,4
<b>Sous-total II</b>	<b>663,3</b>	<b>757,5</b>	<b>694,5</b>	<b>+ 63,0</b>	<b>+ 9,1</b>	<b>+ 14,2</b>
Impôt sur les bénéfices immobiliers	0,6	1,9	0,6	+ 1,3	n.s.	-
Impôt sur les remises de commerces	0,1	0,2	0,1	+ 0,1	n.s.	
<b>Total</b>	<b>664,0</b>	<b>759,6</b>	<b>695,2</b>	<b>+ 64,4</b>	<b>+ 9,3</b>	<b>+ 14,4</b>
<b><u>CHARGES</u></b>						
Rétrocession aux communes frontalières françaises	12,4	13,2	12,5	+ 0,7	+ 5,6	+ 6,5
Pertes sur créances irrecouvrables centimes additionnels	16,3	30,0	18,2	+ 11,8	+ 64,8	+ 84,0
<b>Sous-total I</b>	<b>28,7</b>	<b>43,2</b>	<b>30,7</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>+ 40,7</b>	<b>+ 50,5</b>
Pertes sur créances irrecouvrables taxe professionnelle	1,5	0,5	0,6	- 0,1	- 16,7	- 67,7
<b>Sous-total II</b>	<b>30,2</b>	<b>43,7</b>	<b>31,3</b>	<b>+ 12,4</b>	<b>+ 39,6</b>	<b>+ 44,7</b>
Frais de perception impôts	15,6	18,0	18,2	- 0,2	- 1,1	+ 15,4
<b>Total</b>	<b>45,8</b>	<b>61,7</b>	<b>49,5</b>	<b>+ 12,2</b>	<b>+ 24,6</b>	<b>+ 34,7</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>618,2</b>	<b>697,9</b>	<b>645,7</b>	<b>+ 52,2</b>	<b>+ 8,1</b>	<b>+ 12,9</b>

Ce tableau suscite les principaux commentaires suivants:

Le rendement des centimes additionnels "personnes physiques" présente une amélioration de 8,9 millions de francs ou 1,9 % par rapport au budget. Il représente une augmentation de 50,4 millions de francs (11,6 %) par rapport à 2000.

On peut considérer que l'écart de 8,9 millions de francs (1,9 %) par rapport au budget est modeste eu égard aux changements de plus en plus rapides des cycles économiques qui rendent toujours plus complexe l'élaboration des prévisions fiscales.

Les impôts produits par "les personnes morales" ont été supérieurs de 36,2 millions de francs au montant budgétisé (27,8 %). Le produit 2001 est supérieur de 35,0 millions de francs à celui de 2000 (26,6 %).

La taxe professionnelle communale a produit 92,3 millions de francs, soit 14,3 millions de francs d'amélioration (18,3 %) par rapport au budget. En 2000, cette taxe avait produit 85,9 millions de francs. Cela représente une augmentation de 6,4 millions de francs ou 7,4 %.

Les impôts spéciaux (sur les bénéficiaires immobiliers et les remises de commerces) enregistrés dans les comptes 2001 s'élèvent à 2,1 millions de francs contre 0,7 million de francs au budget.

La perte sur débiteurs a été comptabilisée à hauteur de 3 % de la production fiscale. La perte réelle relative aux centimes additionnels s'élève à 9,8 millions de francs, la différence de 9,4 millions de francs a été portée en augmentation de la provision pour débiteurs douteux qui passe ainsi de 32,2 millions de francs à 41,6 millions de francs. A noter que le reliquat passe de 160,7 millions de francs à 199,9 millions de francs. En outre, un montant supplémentaire de 10,9 millions de francs de pertes sur créances irrécouvrables a été identifié par l'Administration fiscale cantonale qui nous a demandé de provisionner également cette somme.

La valeur de production d'un centime additionnel en 2001 a été la suivante:

	<i>personnes</i>		
	<i>physiques</i>	<i>morales</i>	<i>total</i>
Comptes	10'663'384	3'661'581	14'324'965
Budget	10'468'132	2'865'934	13'334'066
Différence	<u>195'252</u>	<u>795'647</u>	<u>990'899</u>
	=====	=====	=====
<b>Différence en%</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 27,8</b>	<b>+ 7,4</b>
	=====	=====	=====

#### Comparaison avec 2000

Entre 2000 et 2001, la valeur d'un centime additionnel a évolué comme suit:

• Personnes physiques:	+ Fr.	1'107'371.-	soit	11,6 %
• Personnes morales:	+ Fr.	769'122.-	soit	26,6 %
• <b>Valeur totale</b>	<b>+ Fr.</b>	<b>1'876'493.-</b>	<b>soit</b>	<b>15,1 %</b>

La production fiscale (tous contribuables confondus) a, à nouveau, augmenté en 2001 dans une proportion plus importante que la progression du produit intérieur brut.

#### 1.4. Comptes des investissements

En 2001, les investissements bruts se sont montés à 63,3 millions de francs. Ils sont inférieurs de 48,1 % à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements bruts opérés depuis 1992 et leur taux de réalisation.

<i>Année</i>	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>taux de réalisation %</i>
1992	155.3	153.6	99
1993	159.2	126.9	80
1994	110.2	107.2	97
1995	123.3	90.4	73

1996	110.2	83.3	76
1997	127.5	101.1	79
1998	124.2	104.7	84
1999	137.8	75.7	55
2000	118.4	141.6	119.6
2001	121,9	63,3	51,9
<b>1992-2001</b>	<b>1'288.0</b>	<b>1'047.8</b>	<b>81.4</b>

Ce tableau appelle les observations suivantes:

En 2001, les investissements réalisés sont moins importants que ceux prévus au programme. Le taux de réalisation atteint 51,9 % du programme. Pour ces dix dernières années, le total des investissements atteint la somme de 1'047,8 millions de francs, soit une moyenne annuelle de 104,8 millions de francs. Le taux de réalisation moyen s'élève à 81,4 %.

### Crédits extraordinaires votés en 2001

Durant l'année 2001, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 127,4 millions de francs de crédits extraordinaires nouveaux, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2000.

Ces crédits concernent:

- Le patrimoine administratif: 112,0 mios
- Le patrimoine financier: 15,4 mios

Au cours de ces neuf dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

*(en millions de francs)*

1993	Fr.	91
1994	Fr.	83
1995	Fr.	88
1996	Fr.	68
1997	Fr.	100
1998	Fr.	104
1999	Fr.	67
2000	Fr.	125
2001	Fr.	127

<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>853</b>
--------------	------------	------------

Moyenne annuelle: 94,8 mios

On observera que la moyenne des neuf années est conforme à la motion votée le 13 juin 1990 par le Conseil municipal demandant de limiter les investissements du patrimoine administratif à 100 millions de francs par an.

## 1.5. Financement des investissements en 2001

La structure du financement des investissements en 2001 s'est présentée comme suit:

	<i>en millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
- Amortissements réglementaires	60,5	60,6
- Amortissements complémentaires	57,0	57,0
- Excédent de revenus	59,2	5,4
Autofinancement	176,7	123,0
Investissements nets	63,3	121,9
Excédent de financement	113,4	1,1
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>279,1</b>	<b>100,9</b>

Voici, ci-dessous, le résumé des taux d'autofinancement réalisés ces dix dernières années:

<u>Année</u>	<u>Taux</u>
1992	40 %
1993	40 %
1994	47 %
1995	18 %
1996	- 2,5 %
1997	37 %
1998	47 %
1999	130 %
2000	111 %
2001	279%

## 1.6. Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2001 de Fr. 59'197'068.88 est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2001, à Fr.317'385'531.01.

## 1.7. Analyse politique

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Genève boucle son exercice budgétaire et comptable avec un excédent de revenus. Venant après une longue traversée du désert, cette stabilité dans les résultats positifs satisfait bien évidemment le Conseil administratif, surtout en regard de l'importance du boni enregistré, 59,2 millions de francs.

Des esprits chagrins se sont empressés de faire entendre quelques jérémiades relatives au dépassement important des revenus projetés, principalement en matière d'impôts. Pour sa part, le Conseil administratif ne boudera pas son plaisir et ne se plaindra pas de "subir" une hausse des rentrées fiscales, situation bien plus agréable à gérer qu'une diminution telle que celle à laquelle il a dû faire face il y a peu, lors de l'élaboration du projet de budget 2002, suite à l'annonce par le Département cantonal des finances des nouvelles estimations de rentrées.

Il se déclare pour sa part beaucoup plus inquiet de la hausse continue et massive des charges auxquelles notre municipalité doit faire face. Pour mémoire, il n'est pas inutile de rappeler qu'entre 1997 et les comptes de cette année, soit quatre ans, le total net des charges s'est apprécié de 169,4 millions de francs ou 21,9 % pour culminer à présent à plus de 900 millions de francs. C'est sur une maîtrise raisonnée de celles-ci que nous devons à présent agir afin également de nous prémunir d'un éventuel mais malheureusement probable tassement de l'économie.

Outre ces considérations générales, une analyse plus détaillée de certains chapitres se révèle intéressante.

#### a) Les revenus

Les résultats exceptionnels de 2000 se sont presque renouvelés en 2001 au niveau des impôts avec un accroissement net de 94,2 millions de francs (+14,2 %) sur une année. Sur une période de quatre ans, l'augmentation de ce chapitre est supérieure à 250 millions de francs, soit un tiers du total actuel... Ces chiffres laissent songeurs et démontrent à quel point la Ville de Genève est dépendante des rentrées fiscales provenant du centime additionnel et, corollaire, que tout tassement, même relativement faible, de l'économie peut avoir très rapidement des incidences fortes sur l'équilibre de nos finances, tant notre croissance fiscale extrêmement rapide demande à consolider ses bases.

Dans le détail, si l'impôt perçu sur les personnes physiques reste le plus important pourvoyeur de fonds pour le ménage communal (485,2 mios, + 8,9 mios p.r. au budget), c'est le centime additionnel des personnes morales qui a connu la plus grande embellie (166,6 mios, + 36,2 mios p.r. au budget).

Le Conseil administratif voit dans ce dernier constat le résultat de l'action coordonnée du canton et de la Ville pour doter notre économie locale de conditions cadre favorables à son développement, démontrant par là que l'accroissement de la manne fiscale ne passe pas nécessairement par une augmentation du poids de la charge fiscale sur certaines catégories de contribuables, mais plutôt en encourageant l'esprit d'entreprise et l'activité économique dont la réussite bénéficie à l'ensemble de la collectivité.

A noter que la taxe professionnelle, que d'aucuns souhaiteraient supprimer, représente 9,6 % de nos revenus totaux et poursuit une progression régulière mais soutenue depuis plusieurs années. Cette hausse, à laquelle des rattrapages d'imposition participent dans une large mesure, devrait cependant toucher à sa fin, divers dossiers en suspens ayant à présent trouvés leur épilogue et ne venant plus grossir de revenus extraordinaires les résultats annuels.

Enfin, comme nous l'avons déjà souligné, il convient de se pencher sur les raisons conduisant à relever des écarts aussi importants entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes. Celles-ci découlent à notre sens de deux phénomènes.

Tout d'abord, et il s'agit d'un problème structurel, le processus budgétaire des collectivités publiques induit, en l'absence de situation stable de l'économie, un décalage inévitable entre prévision et réalité. En effet, lors de l'élaboration budgétaire, seuls les revenus effectifs encaissés deux exercices auparavant sont connus, l'évolution subséquente restant dans le domaine des supputations.

Ensuite, et il s'agit cette fois d'une situation provisoire, le passage au système d'imposition postnumerando introduit par le canton afin de se conformer à la LHID conduit à une certaine insécurité pour l'année 2001, les revenus fiscaux devant être estimés (de manière relativement fiable grâce à divers indicateurs), les chiffres exacts ne pouvant être connus que dans le courant de l'année 2002. Un ajustement aura donc lieu dans les comptes de cet exercice.

Enfin, il est à relever que l'excédent de revenus réalisés en 2001 correspond à plus de 4 centimes additionnels (amortissements complémentaires non compris), alors qu'il avait représenté plus de 7 centimes additionnels en 2000 suscitant des velléités de diminution de

la fiscalité dans certains partis. Ces chiffres doivent cependant toujours être mis en rapport avec la dette consolidée de la Ville qui s'élève encore à 1,795 milliards de francs au 31 décembre 2001 et dont le remboursement fait partie des priorités des autorités municipales. Une analyse très fine de la marge de manœuvre dont il dispose devra être réalisée par le Conseil administratif, également en regard des charges que la municipalité doit impérativement assumer et celles de confort.

## b) Les charges

Durant l'année 2001, la Ville de Genève a une nouvelle fois bien maîtrisé ses charges de fonctionnement dans le cadre du budget voté par le Conseil municipal, le dépassement par rapport au budget voté ne se chiffrant qu'à 1,7 % et s'expliquant presque en totalité par la hausse des pertes sur débiteurs (+ 22 millions).

Pour ce poste, il convient de relever que la Ville poursuit l'épuration de ses positions débiteurs et suit les recommandations du Département cantonal des finances qui préconise une provision équivalente au 30 % du reliquat des débiteurs fiscaux. Année après année, un montant de 3 % des créances fiscales en souffrance, diminué des pertes effectives de l'exercice, est comptabilisé en provision.

Toutefois, en terme de contrôle des charges, il ne faut pas perdre de vue que par rapport aux comptes de l'an passé, l'accroissement du train de vie de la Ville de Genève se chiffre à 130,3 millions de francs (y compris des amortissements complémentaires pour 57 millions). Sur quatre exercices, comme rappelé en introduction, ce sont près de 170 millions supplémentaires qui ont été dépensés.

Il apparaît à présent impératif au Conseil administratif de réduire les appétits grandissants de certains et de restreindre les accroissements de charges, afin de conserver un budget en rapport avec les besoins d'une ville comme Genève et, surtout, de ne pas se trouver dans l'impossibilité de revenir à des sommes plus modestes en cas de diminution de l'activité économique et, par conséquent, des rentrées fiscales.

C'est dans cette optique que sera préparé l'exercice budgétaire 2003, principalement pour les chapitres les plus importants, soit les 30, 31 et 36.

Le chapitre 30, les charges relatives au personnel, a repris sa progression à l'occasion de l'exercice 2001 en raison de la fin des mesures de gel des mécanismes salariaux que le personnel de l'administration municipale avait admis pour une période de trois ans, dès 1998. Toutefois, malgré une hausse aux comptes de 21,6 millions (+7,3 %) en une année, la Ville enregistre avec satisfaction que la part de ce chapitre dans le total des charges s'est réduite et se situe en 2001 à 35 %, soit nettement en dessous de la "norme" maximale communément reconnue de 40 %.

Il convient également de rappeler que l'année 2001 a vu la régularisation en Ville de Genève de plus de 600 employés ayant un statut de faux temporaire alors qu'ils occupaient un poste fixe, parfois depuis de nombreuses années. Si cette mesure a le mérite de la justice et de la transparence de l'administration, elle a comme corollaire une réduction importante de la flexibilité dans la gestion du personnel et, par conséquent, une difficulté accrue à répondre, le cas échéant, aux besoins de réduire les charges de fonctionnement induites par une situation économique moins favorable.

Sur le chapitre "biens, services et marchandises" (chapitre 31), l'année 2001 a également été prolifique, 20,3 millions (+16,1 %) supplémentaires ont été comptabilisés en 2001 par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat, venant après plusieurs années de blocage important en raison des déficits de fonctionnement successifs, traduit notamment la volonté des autorités municipales de se doter des moyens indispensables pour entretenir ses immeubles. L'effort dans ce sens devrait être maintenu à l'avenir.

Au niveau du chapitre 36 « Transfert à des tiers : subventions et allocations », la progression se poursuit, illustrant la large politique de subventionnement poursuivie par la Ville de Genève. Un nouvel instrument de pilotage de ces subventions, dont la finalité est de mieux évaluer la réalisation des objectifs qui sous-tendent l'aide financière, est cependant en cours d'élaboration et devrait prendre effet dès 2003 avec certains organismes bénéficiaires des aides financières municipales. Une analyse plus fine des besoins de subventionnement devrait ainsi être possible.

Un dernier mot enfin sur les imputations internes qui progressent de près de 16 millions en une année. Elles permettent à l'administration de poursuivre sa migration vers une analyse par prestations de son activité et de s'assurer de la réalité des coûts qu'elle supporte. A noter, pour l'anecdote, qu'en prenant en compte les imputations internes, la Ville de Genève est entrée dans le troisième millénaire avec un total des charges de fonctionnement supérieur au milliard de francs pour la première fois de son histoire...

Les comptes 2001 de la Ville de Genève sont à l'évidence très satisfaisants, en raison principalement des bonnes surprises que la fiscalité nous a réservées cette année. Il serait cependant illusoire de compter candidement sur une répétition régulière de configurations de ce type. Les indicateurs économiques actuels brillent par leur instabilité, annonçant tour à tour récession, stagnation ou reprise de l'économie.

Or, au vu de la dépendance de notre ménage communal aux aléas des rentrées fiscales, lesquelles représentent près de 80 % de nos revenus, une saine gestion ne peut passer que par une maîtrise avérée de nos charges. C'est dans cette optique que le Conseil administratif entend travailler jusqu'au terme de cette législature.

Par ailleurs, la diminution de la dette reste une priorité à laquelle il ne peut être dérogé à l'heure actuelle.

Certes, un remboursement de nos emprunts contractés lors de l'explosion des taux d'intérêts nous permet, en cette période de taux bas, de diminuer la charge annuelle due à nos prêteurs. De même, nos opérations de protection nous sécurisent quant à une prochaine augmentation du loyer de l'argent. Toutefois, la Ville ne peut se satisfaire de chiffres tels que 1.795 millions de francs de dette et 80 millions d'intérêts passifs par année.

La Ville de Genève se doit de conserver en son sein les ressources nécessaires à son fonctionnement et à la réduction de ses fonds empruntés.

Cela nous amène au seul regret que ces comptes inspirent au Conseil administratif : le faible montant des investissements réalisés, soit 63,3 millions. Nous devons absolument revoir le fonctionnement interne de notre administration et de nos institutions politiques afin d'accélérer les processus de décision et de réalisation des projets d'investissements. A ce titre, le taux d'autofinancement de 279 % atteint cette année est représentatif de ces difficultés et perd tout aspect satisfaisant lorsqu'il est mis en regard du faible montant des investissements.

Le Conseil administratif s'attellera à cette tâche également pour que la Ville de Genève reste dynamique et entreprenante, au service des citoyens.